

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240613-DCM_2024_06_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 21
Votants 26
Quorum 14

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 juin

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2024

PRÉSENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRÉTAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2024_06_14

**OBJET : CONVENTION AVEC LE SIEL : INSTALLATION DE SYSTÈMES DE TELEGESTION
DANS LE BATIMENT DU POLE JEUNES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Il y a lieu d'envisager la mise en place des systèmes de télégestion pour optimiser la gestion du pôle jeunes.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de St Romain Le Puy adhère, le SIEL propose une option «Télégestion» comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 9 400 €HT.

Ces travaux sont éligibles à une subvention exceptionnelle du dispositif de soutien à la télégestion du SIEL pour l'amélioration de la gestion des systèmes énergétiques à hauteur de 20% du montant HT des travaux et de la programmation du SIEL dans la limite de 4 000 € par installation soit 1 880 €HT.

Le coût résiduel pour l'installation du système de télégestion est alors de 7 520 € HT et sera payé en une fois.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 249 € pour le pôle jeunes (220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 29 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle «SAGE». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 3 abstentions) :

- approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE », et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante,
- approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024
Christian SOULIER, Maire

Le Secrétaire de séance,
Cyrille GENEVRIER

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :